

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1050

24 avril 2014

### SOMMAIRE

E.S.A.R. Group S.A., SPF .....	50396	Liicht Investments .....	50393
Fédération Luxembourgeoise du Stock- Car .....	50396	Mezzanine Management Central Europe Finance S.A. ....	50365
Fortune Private Equity Energy S. à r.l. ...	50368	Nehr & Sohne S.A. ....	50400
GSP Holding S.A. ....	50382	Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l. .....	50360
GSP Holding S.à r.l. ....	50382	Nestlé Finance International Ltd. ....	50365
HCL Agri s.à r.l. ....	50397	New Ankai (Luxembourg) Holding S.à r.l. .....	50354
HCL Store s.à r.l. ....	50397	Nexus Holdings S.à r.l. ....	50361
HCL Store s.à r.l. ....	50397	NLT Invest S.A. ....	50360
Henrion S.A. ....	50397	Page S.A. ....	50397
IBAS-AM .....	50395	PEF Russia Investment S.à r.l. ....	50366
Ierpeldeng Trau Dech .....	50398	Pinemont Petroleum Holding S.A. ....	50396
Inzag II S.à r.l. ....	50394	Project Industries S.à r.l. ....	50367
Jamor S.A. ....	50400	Ultra S.à r.l. ....	50368
Jet Aviation Services S.à r.l. ....	50394	Universal Premium Trading .....	50395
Jotem S.A. S.P.F. ....	50394	Xylem Luxembourg S.à.r.l. ....	50400
Kalverboer Investments 3 S.à r.l. ....	50393		
Kobo Europe S.A. ....	50393		
L.A.A. Invest .....	50394		

**New Ankaï (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 184.950.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of February,  
before, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

New Ankaï Drive & Technology (Hong Kong) Limited, a company incorporated under the laws of HONG KONG, having its registered office at 3/F, Hong Kong Trade Centre, 161-167 Des Voeux Road Central, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1195170;

here represented by Ms An-An Shong, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Shandong, China on December 5, 2013.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "New Ankaï (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,000 (seventeen thousand US dollars), represented by 17,000 shares having a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles the owner to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not to be shareholders.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents with the consent of the class A manager. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency, with the consent of the class A manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg and, except as expressly stated below, all managers shall be physically present at such meetings.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. In exceptional circumstances, a manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate, with such meeting being initiated and chaired in Luxembourg. In such case, the participation by a manager in a meeting by such means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** General meetings of the shareholder(s) may be held at such place in Luxembourg and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by a majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

New Ankai Drive & Technology (Hong Kong) Limited, prenamed: 17,000 (seventeen thousand) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 17,000 (seventeen thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and thirty euros (EUR 1,030.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at one (1). The meeting appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Ankai LIU, born in Shandong, China on September 30, 1968 whose address is at No. 424 Hushan Village, Qingyang Town, Zouping County, Shandong Province, People's Republic of China; and

2. The registered office is established at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder(s) of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder(s), in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder(s) signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

#### A COMPARU:

New Ankai Drive & Technology (Hong Kong) Limited, une société de droit de Hong Kong, avec siège social à 3/F, Hong Kong Trade Centre, 161-167 Des Voeux Road Central, Hong Kong, enregistrée auprès du registre du Commerce de Hong Kong sous le numéro 1195170;

ici représenté par Madame An-An Shong, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Shandong, Chine, le décembre 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "New Ankai (Luxembourg) Holding S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 17.000 USD (dix-sept mille US dollars) représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance, composé de un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et de un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B (le Conseil). Les gérants sont nommés par résolution des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, avec l'accord du gérant de classe A. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat, avec l'accord préalable du gérant de classe A.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg et, sauf dans le cas expressément prévu ci-dessous, tous les gérants devront être physiquement présents à ces réunions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.



Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. En cas de circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer, une telle réunion devant être initiée et présidée à Luxembourg. Dans ce cas, la participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Des assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places, à Luxembourg, indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

New Ankai Drive & Technology (Hong Kong) Limited, susmentionné: 17.000 (dix-sept mille) parts sociales;

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 17.000 USD (dix-sept mille US dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille trente euros (EUR 1.030.-)

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre d'un (1). Sont nommés gérant pour une durée indéterminée: Ankai LIU, né à Shandong, Chine, le 30 septembre 1968, dont l'adresse est à No. 424, Hushan Village, Qingyang Town, Zouping County, Shandong Province, République populaire de Chine; et

2. Le siège social de la société est établi à 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A.-A. Shong, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 février 2014. REM/2014/471. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034223/355.

(140038845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**NLT Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 137.303.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034228/10.

(140037874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Employee

Référence de publication: 2014034221/13.

(140038607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.



**Nexus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 415.059,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.313.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Actera Partners (G.P.) Limited, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office located at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 -8PX, Jersey and registered with the Jersey Financial Services Commission Company Registry under number 94596, acting in its capacity as the general partner to Actera Partners L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office located at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 -8PX, Jersey and registered with the Jersey Financial Services Commission Company Registry under number 818 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Nexus Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B. 132.313, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, public notary, established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 August 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2517 dated 6 November 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by Maître Paul Frieders, public notary established in Luxembourg on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 571 dated 16 March 2009.

II.- That the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Split of each share of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) into 25 (twenty-five) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 402,559 (four hundred two thousand five hundred fifty-nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 415,059 (four hundred fifteen thousand fifty-nine Euro) by the issuance of 402,559 (four hundred two thousand five hundred fifty-nine Euro) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
4. Subscription and payment by Actera Partners (G.P.) Limited acting in its capacity as the general partner to Actera Partners L.P. of the new shares by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above actions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to split each of the shares of the Company into 25 (twenty-five) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. As a consequence of this resolution, the share capital of the Company is now composed of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

*Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 402,559 (four hundred two thousand five hundred fifty-nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 415,059 (four hundred fifteen thousand fifty-nine Euro) by the issuance of 402,559 (four hundred two thousand five hundred fifty-nine) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") in favour of the Sole Shareholder to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to EUR 402,559 (four hundred two thousand five hundred fifty-nine Euro) (the "Receivable") (the "Contribution").

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, represented as here above stated. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution, subject to the payment of the Share Premium.

*Description of the Contribution*

The Contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares is composed of the Receivable.

*Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

*Valuation*

The valuation of EUR 402,559 (four hundred two thousand five hundred fifty-nine Euro) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 31 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene

a) Mr. Simon Barnes, as manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr. Jens Hoellermann, as manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mrs. Anne-Cécile Jourden-Vasseur, as manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, by virtue of a proxy contained in the statement of contribution value,

acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Actera Partners (G.P.) Limited, acting in its capacity as the general partner to Actera Partners L.P.: 415,059 (four hundred fifteen thousand fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 415,059 (four hundred fifteen thousand fifty-nine) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at EUR 415,059 (four hundred fifteen thousand fifty-nine Euro), represented by 415,059 (four hundred fifteen thousand fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Actera Partners (G.P.) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Greenville Street, St Helier, JE4-8PX, Jersey et enregistrée auprès du "Jersey Financial Services Commission Company Registry" sous le numéro 94596, actant en tant qu’associé commandité de Actera Partners L.P., une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Greenville Street, St Helier, JE4-8PX, Jersey et enregistrée auprès du "Jersey Financial Services Commission Company Registry" sous le numéro 818 (l’ "Associé Unique" ou l’ "Apporteur"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, établi professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée telles que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique de «Nexus Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée gouvernée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.313, constituée selon un acte passé par Maître Joseph Elvinger, notaire public, établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2517 en date du 6 novembre 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte notarial passé par Maître Paul Frieders, notaire public établi à Luxembourg le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 571 en date du 16 mars 2009.

II.- Que les 500 (cinq cent) parts sociales d’une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Division de chaque part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) en 25 (vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
3. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 402.559 EUR (quatre cent deux mille cinq cent cinquante-neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 412.059 EUR (quatre cent douze mille cinquante-neuf Euros) par l’émission de 402.559 (quatre cent deux mille cinq cent cinquante-neuf) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
4. Souscription et paiement par Actera Partners (G.P.) Limited actant en sa capacité d’associé commandité de Actera Partners L.P. des nouvelles parts sociales par voie d’un apport en nature;
5. Nouvelle composition de l’actionariat de la Société;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les actions ci-dessus; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de diviser chaque part sociale de la Société en 25 (vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. En conséquence de cette résolution, le capital social de la Société est maintenant composé de 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 402.559 EUR (quatre cent deux mille cinq cent cinquante-neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 412.059 EUR (quatre cent douze mille cinquante-neuf Euros) par l'émission de 402.559 (quatre cent deux mille cinq cent cinquante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") en faveur de l'Associé Unique, devant être payée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 402.559 EUR (quatre cent deux mille cinq cent cinquante-neuf Euros) comme décrit ci-dessous (la "Créance") (l'«Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Ici intervient ensuite l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les payer entièrement par voie de l'Apport.

*Description de l'Apport*

L'Apport fait par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé de la Créance.

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales à travers l'Apport.

*Evaluation*

L'évaluation de 402.559 EUR (quatre cent deux mille cinq cent cinquante-neuf Euros) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport avec effet au 31 décembre 2013, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'Existence des Apports*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) M. Jens Hoellermann, en qualité de gérant, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J:F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Simon Barnes, en qualité de gérant, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J:F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, en qualité de gérant, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J:F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Actera Partners (G.P.) Limited actant en sa qualité d'associé commandité de Actera Partners L.P: 415.059 (quatre cent quinze mille cinquante-neuf) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire acte que toutes les 415.059 (quatre cent quinze mille cinquante-neuf) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

*Sixième résolution:*

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 415.059 EUR (quatre cent quinze mille cinquante-neuf Euros) représenté par 415.059 (quatre cent quinze mille cinquante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.”

Aucune autre modification est apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014034224/242.

(140038651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 136.737.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 de la Société (rectificatif des comptes déposés en date du 24 mai 2013 sous la référence L130082513) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nestlé Finance International Ltd.

Signature

Référence de publication: 2014034222/12.

(140038755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Mezzanine Management Central Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.822.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034208/9.

(140037994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**PEF Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.626.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December,  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Pan European Finance II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105195 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in "PEF Russia Investment S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128626, established pursuant to a notarial deed dated May 9<sup>th</sup>, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1538 on July 24<sup>th</sup>, 2007 (the "Company");

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25);

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Pan European Finance II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 105195 (l'«Associé Unique»),



ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de «PEF Russia Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128626, constituée par un acte daté du 9 mai 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1538 le 24 juillet 2007 (la «Société»);

- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12,500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR);

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014034256/91.

(140038566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

### **Project Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 113.563.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement n°328/14 rendu en date du 27 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société PROJECT INDUSTRIES S.à r.l. ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B113.563, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Liquidateur nommé*

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2014035698/15.

(140038216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**Fortune Private Equity Energy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.195.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 27 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société FORTUNE PRIVATE EQUITY ENERGY SARL, dont le siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, dénoncé en date du 15 mai 2009, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 125.195.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 mars 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014035693/19.

(140038048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**Ultra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.513.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of February,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Hg Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4572042,  
represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 6, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Ultra S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company

may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- twelve thousand four hundred and ten (12,410) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- ten (10) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented

consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Friday of May at 3.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject



to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class J Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Hg Incorporations Limited . . . . .	EUR 12,500.-	12,410 Class A Ordinary Shares 10 Class B Ordinary Shares 10 Class C Ordinary Shares 10 Class D Ordinary Shares 10 Class E Ordinary Shares 10 Class F Ordinary Shares 10 Class G Ordinary Shares 10 Class H Ordinary Shares 10 Class I Ordinary Shares 10 Class J Ordinary Shares	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,410 Class A Ordinary Shares 10 Class B Ordinary Shares 10 Class C Ordinary Shares 10 Class D Ordinary Shares 10 Class E Ordinary Shares 10 Class F Ordinary Shares 10 Class G Ordinary Shares 10 Class H Ordinary Shares 10 Class I Ordinary Shares 10 Class J Ordinary Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

### *Shareholders resolutions*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

Mrs Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Mr François Champon, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix février,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hg Incorporations Limited, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4572042,

représenté par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 février 2014;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Ultra S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en

autre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- douze mille quatre cents dix (12.410) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférences téléphoniques, visioconférences ou autres moyens de communication similaires soient toujours initiés de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque

(i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.



## Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier vendredi du mois de mai à 15:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Hg Incorporations Limited . . . . .	EUR 12.500,-	12.410 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	12.410 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I 10 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

#### *Assemblée générale extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

François Champon, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande au mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 février 2014. REM/2014/397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025019/765.

(140030048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**GSP Holding S.A., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GSP Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1549 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.894.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of February,  
before the undersigned Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GVC Investment B.V., a private limited liability company incorporated under the law of the Netherlands, having its registered office at Marconistraat 16, 3019AK Rotterdam, the Netherlands, registered with the Netherlands Trade and Companies Register under number 852872653,

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clément, L- 5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of the proxy under private seal given on February 10, 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name GSP Holding S.à r.l., with registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 179.894, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 22, 2013 under number 2633 (hereinafter, the "Company").

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the currency of the Company's corporate capital from Euro (EUR) into United States Dollars (USD), at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at February 6<sup>th</sup>, 2014 rounded to four digits after the points (i.e. Euro 1/ USD 1.3495). Therefore, the existing corporate capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) will be converted into sixteen thousand eight hundred sixty-eight United States Dollars (USD 16,868.-) and the twelve thousand five hundred (12,500) outstanding corporate units will be converted into sixteen thousand eight hundred sixty eight (16,868.-) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand eight hundred sixty-eight United States Dollars (USD 16,868.-) to one hundred sixteen thousand eight hundred sixty-eight United States Dollars (USD 116,868.-), by the creation and issuance of one hundred thousand (100,000) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

### *Subscription - Payment*

GVC Investment B.V., prenamed, represented as stated above, declares to subscribe all New Corporate Units for a total subscription price of three hundred thirteen thousand United States Dollars (USD 330,000.-), including a share premium of two hundred thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-), and, to fully pay them by a contribution in kind consisting of a receivable held toward the Company, freely transferable and contributed to an amount equivalent to its principal amount of three hundred thirty thousand United States Dollars (USD 330,000) (the "Contribution").

### *Description of the Contribution*

The value of the Contribution is three hundred thirty thousand United States Dollars (USD 330,000).

### *Evidence of the Contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the Contribution has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company on February 10, 2014, attesting the value of the Contributed Asset and its free transferability.

### *Effective implementation of the Contribution*

GVC Investment B.V., prenamed and represented by its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer of the Contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme).

A report drawn up on February 10, 2014, by the independent auditor FIDEWA-CLAR S.A., with registered office in 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Raphaël LOSCHETTER, concludes as follows:

"On the basis of the procedures we performed, nothing came to our attention that causes us to believe that after converting the Share Capital from EUR to USD and the contribution in kind for a total amount of USD 330.000.- allotted to Share Capital for an amount of USD 100.000.- and Share premium for an amount of USD 230.000.- as mentioned in the first and second resolution of the Extraordinary General Meeting to be held on February 10<sup>th</sup>, 2014, the value of the assets and liabilities of the company GSP HOLDING S.à r. l. does not correspond at least to the 116.868 shares, with a nominal value of USD 1,- each, existing at the moment of the transformation of the Company into a public limited company ("société anonyme").

Our report is issued solely for the purpose of the article 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for other purposes or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent."

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and further to the change referred above, the sole shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

## **"I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "GSP Holding S.A." (the "Company"). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the regis-

tered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at one hundred sixteen thousand eight hundred sixty-eight United States Dollars (USD 116,868.-), represented by one hundred sixteen thousand eight hundred sixty-eight (116,868) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the "Category A Directors") and category B directors (the "Category B Directors").

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.



(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Thursday of May at 10:00 a.m..

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

##### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

##### **Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises agréé.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises agréé, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises agréée and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) agréée may be re-appointed.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### **Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

## VII. General provisions

### Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that further to the change of its corporate form, the Company will be managed by the following directors for a period of one (1) year term which will expire on the annual General Meeting approving the 2014 annual accounts:

- *Category A director:*

- Mr Valentin Gabriel Comanescu, born in Targoviste, Romania, on August 31, 1967, residing at 97 Pipera Tunari, Voluntari, Ifov, Romania, 077190.

- *Category B directors:*

- Mr Laurent Teitgen, born in Thionville, France, on January 05, 1979, with professional address at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Daniel Galhano, born in Moyeuve-Grande, France, on July 13, 1976, with professional address at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Ms. Luminita Petreseniuc, Str. Rosia Montana, nr 3, bl M20, sc 3, ap 89, sect 6, Bucharest, Rumania as statutory auditor of the Company for a period of time which will expire on the annual General Meeting approving the 2014 annual accounts.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix février,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

GVC Investment B.V., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Marconistraat 16, 3019AK Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 852872653,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612, Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de la procuration sous seing privé datée du 10 février 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination GSP Holding S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179894, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 16 août 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 octobre 2013 sous le numéro 2633 (ci-après, la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) au Dollar des États-Unis d'Amérique (USD) au taux de change de référence indiqué par la Banque Centrale Européenne au 6 février 2014 arrondi à quatre chiffres après la virgule (c'est-à-dire Euro 1/USD 1,3495). En conséquence, le capital social existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) en seize mille huit cent soixante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (16.868,- USD) et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en seize mille huit cent soixante-huit (16.868) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille Dollars des États-Unis d'Amérique (100.000,-USD), pour le porter de son montant actuel de seize mille huit cent soixante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (16.868,-USD) à cent seize mille huit cent soixante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (116.868,-USD), par la création et l'émission de cent mille (100.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (1,-USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

GVC Investment B.V., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales, pour un prix de souscription total de trois cent trente mille Dollars des États-Unis d'Amérique (330.000,- USD), incluant une prime d'émission de deux cent trente mille Dollars des États-Unis d'Amérique (230.000,- USD), et, de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société, librement transférable et contributive pour un montant correspondant à son montant principal de trois cent trente mille Dollars des États-Unis d'Amérique (330.000,- USD) (l'«Apport»).

#### *Description de l'apport*

La valeur de l'Apport est de trois cent trente mille Dollars des États-Unis d'Amérique (330,000 USD).

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'Apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société le 10 février 2014, attestant de la valeur de l'Apport et de sa libre cessibilité.

#### *Réalisation effective de l'Apport*

GVC Investment B.V., précitée, déclare, par son mandataire, que:

- il est le seul propriétaire sans restriction de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert de l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la forme sociale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme.

Un rapport établi en date du 10 février 2014, par le réviseur d'entreprises agréé FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Raphaël LOSCHETTER, conclut comme suit:

“Sur la base des procédures que nous avons effectués, rien n'est venu à notre attention qui nous porterait à croire que, après la conversion du capital social de EUR en USD et la contribution en nature pour un montant total de 330.000,- USD alloué au capital social pour un montant de 100.000,- USD et à la prime d'émission pour un montant de 230.000,- USD comme mentionné dans la première et la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 10 Février 2014, la valeur des actifs et passifs de la société GSP HOLDING S.à r. l. ne correspond pas au moins aux 116.868 parts, d'une valeur nominale de 1 USD chacune et existantes au moment de la transformation de la Société en une société anonyme (la «Société Anonyme»).

Notre rapport est émis aux seules fins de l'article 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et ne doit pas être utilisé à d'autres fins ou d'être appelé ou distribué à une autres parties sans notre accord préalable."

#### *Quatrième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, et suite à la transformation telle que définie ci-avant, l'associé unique décide de de refondre les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «GSP Holding S.A.» (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

### **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent seize mille huit cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (116.868,- USD), représenté par cent seize mille huit cent soixante-huit (116.868) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester

attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Actions.**

- 6.1. Les Actions peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.
- 6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et administrateur(s) de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas



de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de mai à 10.00 heures.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

### Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises agréés.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/Réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/Réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## VII. Dispositions générales

### Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visio-conférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide que suite à la modification de sa forme sociale, la Société sera gérée par les administrateurs suivants pour une période d'un (1) an qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes annuels 2014:

- *Administrateur de catégorie A:*

\* Monsieur Valentin Gabriel Comanescu, né à Targoviste, Roumanie, le 31 août 1967, demeurant à 97 Pipera Tunari, Voluntari, Ilfov, Roumanie.

- *Administrateurs de catégorie B:*

\* Monsieur Laurent Teitgen, né à Thionville, France, le 5 janvier 1979, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

\* Monsieur Daniel Galhano, né à Moyeuvre-Grande, France, le 13 juillet 1976, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de nommer Mme Luminita Petreseniuc, Rue Rosia Montana, numéro 3, bâtiment M20, sc 3, apt 89, sect 6, Bucarest, Roumanie, comme commissaire de la Société pour une période de temps qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes annuels 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 février 2014. REM/2014/396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014026051/604.

(140031420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Liicht Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.675.

Les comptes annuels pour la période du 15 avril 2013 au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014032969/11.

(140037335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.780.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032953/9.

(140036850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Kobo Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.247.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sean Foy

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014032958/11.

(140037128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Jet Aviation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 167.044.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 17 février 2014*

*Résolution unique*

Décision de transférer le siège social de la société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014032943/14.

(140036646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

**Jotem S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.  
R.C.S. Luxembourg B 166.865.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033393/9.

(140037356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**L.A.A. Invest, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 13, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg E 2.480.

—  
Les associés ci-dessous Informent le R.C.S. du changement de dénomination de l'associé General Investment Enterprise (R.C.S. Luxembourg n° B 35.168 ) en GE INTERIORS en abrégé GEI.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2012.

M. WERNER / General Investment Enterprise

- / M. WERNER

*Gérant / Administrateur délégué*

Référence de publication: 2014033398/13.

(140037497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**Inzag II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 151.604.

—  
L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 23 décembre 2013, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 85 du 10 janvier 2014 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité anonyme «Inzag II S.à r.l.» (numéro d'identité 2010 24 04 549), la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 151.604, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 18 février 2010, publié au Mémorial C, numéro 728 du 8 avril 2010, et

(ii) La société à responsabilité limitée «Inzag S.à r.l.» (numéro d'identité 2008 24 31 633), la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.651, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à vingt millions cent soixante mille euros (€ 20.160.000.-), représenté par vingt millions cent soixante mille (20.160.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune, qui a été con-

stituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 6 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1134 du 9 juin 2009.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 10 janvier 2014, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> novembre 2013 et d'un point de vue légal au 11 février 2014 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée a cessé d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014035696/39.

(140037848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Universal Premium Trading, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.791.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de gérant de la société Universal Premium Trading, avec effet immédiat.

Aspelt, le 27 février 2014.

Vincent de Rycke

Gérant

Référence de publication: 2014035704/12.

(140038207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**IBAS-AM, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 167.365.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2012*

*Première résolution*

*(Agrément de l'EURL ALPANY en qualité de nouvel associé)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance,

Prend note que Monsieur Alexandre LEROY a, en date du 23 juillet 2012, cédé les 1.000 parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société IBAS AM, à l'EURL ALPANY, en cours de constitution, représentée par son fondateur Monsieur Alexandre LEROY, dont le siège social sera fixé au 6 rue Brochant 75017 PARIS,

décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à l'article 7 - Clause d'agrément des statuts, la Société EURL ALPANY, en cours de constitution, représentée par son fondateur Monsieur Alexandre LEROY, dont le siège social sera fixé à 6 rue Brochant 75017 PARIS,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Certifié conforme

GARANTIE Stéphane

Référence de publication: 2014035680/21.

(140037468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**Fédération Luxembourgeoise du Stock-Car, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 5.641.

**Chapitre 4. Organes de la Fédération (art. 21-38)**

**Art. 21.** La Fédération est administrée par un comité exécutif de 5 membres au moins, et de 15 membres au plus, nommés par l'assemblée générale - choisis parmi les membres effectifs.

**Art. 22.** L'assemblée générale est l'organe suprême de la Fédération. Elle est constituée par désignation de 2 délégués par club, affilié à la Fédération.

**Art. 23.** Les clubs doivent désigner pour l'assemblée générale 2 délégués et doivent désigner en plus 2 suppléants qui prendront part aux réunions, les délégués effectifs absents. Les délégués doivent être dûment mandatés.

**Art. 24.** Le comité exécutif est composé comme suit:

- un président
- un vice-président
- un secrétaire
- un trésorier
- un directeur technique
- un directeur technique adjoint
- un secrétaire technique
- un délégué à la presse
- des assesseurs
- un directeur de course
- un directeur de course adjoint

Les charges doivent être fixées par des règlements d'exécution.

Référence de publication: 2014035675/27.

(140037598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**E.S.A.R. Group S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2014035674/11.

(140037457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**Pinemont Petroleum Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.084.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 27 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Société anonyme PINEMONT PETROLEUM HOLDING S.A. (B 0101084) dont le siège social à L-2128 Luxembourg, 22, avenue Marie-Adélaïde, a été dénoncé en date du 10 juillet 2009:

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle FERAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014035687/16.

(140037551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---



**Henrion S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 113.961.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement n°326/14 rendu en date du 27 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société HENRION S.A. ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B113.961, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Liquidateur nommé*

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2014035695/15.

(140038212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Page S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.402.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 27 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Société anonyme PAGE S.A. (B 0076402) dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été dénoncé en date du 7 mai 2004;

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle FERAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014035686/16.

(140037548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**HCL Store s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 131.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2014035679/11.

(140037454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**HCL Store s.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. HCL Agri s.à r.l.).**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 131.667.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Olivier LANGLADE, gérant, né à Orange (France) le 16 août 1972, demeurant à F-57645 Retonfey, 6, route de Colligny,  
détenteur de vingt (20) parts sociales.

2. - Madame Sarah FRJYNH-CONG, employée, née à Rouen (France), le 7 septembre 1976, demeurant à F-34080 Montpellier, Résidence Les Jardins de la Préfecture, Bâtiment AB, appartement 200, 1275, rue d'Aco,

détentrice de quatre-vingts (80) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Olivier LANGLADE, comparant sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 janvier 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "HCL AGRI s. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 45 520), avec siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.667,-constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2329 du 17 octobre 2007,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «HCL STORE s.à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend là,dénomination de HCL STORE s.à r.l.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident, d'insérer à l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"La société a également pour objet la conception et la commercialisation d'objets de décoration."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros.(€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait en passé à Bascharage en l'étude, date, qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LANGLADE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 février 2014. Relation: CAP/2014/663. Reçu, soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014035678/45.

(140037453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**Ierpeldeng Trau Dech, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 48A, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg F 9.861.

—  
STATUTS

En date du 10/02/2014 entre les fondateurs soussignés.

Madame Kuffer-Defays Pascale, institutrice, demeurant à L-9147 Erpeldange 48A, rue Laduno

Monsieur Defays Roger, retraité, demeurant à L-9147 Erpeldange 50, rue Laduno

Monsieur Faber Aloyse, garagiste, demeurant à L-9147 Erpeldange20, beim Dreieck

Monsieur Reeff Albert, employé de Banque, demeurant à L-9142 Burden 3, rue Jean-Pierre Gaspard

et de toutes les personnes qui par après deviendront membres actifs, et qui seront tenues d'accepter les présentes dispositions

il a été constitué une association sans but lucratif dans le sens de la loi du 21/04/1928 et la loi du 04/03/1994.

**Dénomination, Siège, Durée, Objet**

1. Dénomination - l'association a pour nom «IERPELDENG TRAU DECH»

2. Siège - Le siège de l'association se situe à L-9147 Erpeldange 48A, rue Laduno. Le siège pourra être transféré par décision du comité.

3. Durée - L'association est constituée pour une durée illimitée.

#### 4. Objet - L'association a pour but:

- l'organisation et la promotion d'événements culturels
- l'organisation, l'encadrement et la promotion de représentations théâtrales
- la collaboration avec d'autres organisations et associations théâtrales et culturelles
- l'offre d'aide aux personnes et services, dans la mesure des moyens de l'association tant sur le plan financier ou matériel, qui ont coopéré par leurs activités et ressources propres aux fins et buts de l'association.

#### **Composition, Admission, Exclusion,**

5. Composition - l'association se compose en principal de ses membres actifs. Les membres inactifs, les membres donateurs ainsi que le cas échéant les membres d'honneur ne pourront intervenir dans les débats qu'après avoir acquis le titre de membres actifs. Les membres actifs seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi. Le nombre des membres actifs est au minimum de quatre, un maximum n'étant point défini. Du moment que le nombre des membres actifs subit un changement à la fin de l'exercice social, le comité veille à déposer une nouvelle liste de l'effectif de ses membres suivant l'ordre alphabétique, faisant objet des noms, prénoms, domiciles, au greffe du tribunal civil à Diekirch.

6. Admission - Toute personne peut devenir membre actif en s'acquittant du montant de la cotisation annuelle. Tout membre actif n'ayant réglé sa cotisation est considéré d'office comme démissionnaire.

7. Exclusion - L'exclusion d'une personne pour raison grave peut être proposée par le Comité à l'Assemblée Générale qui décide à la majorité de 2/3 des voix de cette exclusion, tout en ayant entendu à l'avance, l'intéressé dans ses explications. Chaque membre actif a le droit de démissionner à tout moment. Le membre actif ou membre du comité démissionnaire ne pourra faire valoir des droits sur le fond social de l'association.

#### **Exercice social**

8. L'exercice social - s'étend du 01/04 de chaque année au 31/03 de l'année suivante.

#### **Assemblée Générale**

9. L'Assemblée Générale - a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit une fois par année civile sur convocation du président du Comité, et ceci par courrier circulaire reprenant l'ordre du jour, adressé au moins 15 jours à l'avance à tous les membres actifs. De même sur demande de 1/5<sup>ème</sup> des membres actifs l'assemblée générale devra se réunir. L'assemblée générale devra se réunir chaque année et au plus tard avant le 31/05 soit deux mois après la clôture de l'exercice annuel. Chaque membre actif a le droit de se faire représenter par un autre membre actif moyennant procuration écrite.

#### **Administration**

10. Comité - L'association est administrée par un Comité, composé par au moins 4 membres actifs, élus par l'Assemblée générale à la majorité simple des votes émis par les membres actifs présents. Le mandat des membres du comité est de deux ans. Au sein du Comité les membres vont répartir les charges de Président, Vice-président, Trésorier et secrétaire à la simple majorité des voix. Les pouvoirs des membres du Comité sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Il y a rééligibilité des membres du comité après le mandat de deux ans. Le Comité se réunira chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Le Comité doit se réunir sur demande du Président ou bien de deux tiers de ses membres. Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou tout autre moyen approprié. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des affaires particulières à un de ces membres ou à un tiers. Le comité a le droit de coopter un ou plusieurs membres durant l'exercice en cours. Le ou les membres cooptés seront soumis à un vote de régularisation de situation à l'assemblée générale. Le comité prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents, à égalité des voix celle du président compte double.

#### **Pouvoir Général**

11. Pouvoir Général - L'a.s.b.l est engagée par la signature conjointe de son président et du vice-président.

#### **Cotisation**

12. Contributions - Les membres fondateurs ainsi que tous les membres actifs devront s'acquitter d'une cotisation annuelle, dont le montant est arrêté par le comité et soumis pour approbation au vote de l'Assemblée générale.

#### **Comptabilité**

13. Les comptes - Le comité veille à établir des comptes de «produits et charges» durant l'exercice annuel et les soumet à l'assemblée générale, ensemble avec un budget prévisionnel pour l'année à venir, afin que l'assemblée générale en donne décharge. Le comité fera le contrôle des comptes annuels par le biais de deux réviseurs de caisse, lesquels feront rapport devant l'assemblée générale.

#### **Modification des statuts**

14. Des modifications dans les statuts - ne pourront valablement être délibérées que si l'assemblée générale en a connaissance avec l'avis de convocation. L'assemblée à ces fins nécessitera au moins la présence de 2/3 des membres

actifs. A défaut des 2/3 des membres actifs présents, le Comité pourra prévoir une assemblée extraordinaire lors de laquelle une majorité simple des membres actifs présents, suffiront pour adopter ou refuser les modifications.

### **Dissolution et liquidation**

15. La dissolution et la liquidation - de l'association sont prévues par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et seront appliquées que telles. Le patrimoine sera affecté à une oeuvre caritative à définir par l'assemblée générale.

Pour tous les points non spécifiés par les statuts de cet acte constitutif, les membres fondateurs déclarent se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2014035722/83.

(140036780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

### **Xylem Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034371/10.

(140038840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

### **Jamor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 2, rue de la Foret Verte.

R.C.S. Luxembourg B 175.015.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2014*

#### *Première résolution*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de l'administrateur unique Monsieur Bruno Miguel Jordao Mendes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur unique de la société Madame Perl Marie-Thérèse, employé privé, née à Esch-sur-Alzette, le 06 mai 1963, demeurant à L-6850 Manternach, 13, Syrdallstrooss.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014035681/15.

(140037465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

### **Nehr & Sohne S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 113.960.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

#### *Extrait*

Par jugement n°327/14 rendu en date du 27 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société NEHR & SOHNE S.A. ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B113.960, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Liquidateur nommé*

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2014035697/15.

(140038215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---